

# Comparaison

avec les produits  
similaires offerts  
par les fondations



	Mes études+ (iA)	Régimes d'épargne-études offerts par les fondations*
<b>Type de régime</b>	Familial ou individuel	Collectif
<b>Âge du bénéficiaire à l'émission</b>	<b>Individuel</b> : aucune restriction quant à l'âge <b>Familial</b> : 21 ans maximum	Règle générale jusqu'à 12 et 14 ans maximum
<b>Souscripteur</b>	<b>Individuel</b> : toute personne ayant ou non un lien de parenté avec le bénéficiaire <b>Familial</b> : lien par le sang ou par l'adoption entre le souscripteur et le bénéficiaire obligatoire	Règle générale, toute personne ayant ou non un lien de parenté avec le bénéficiaire
<b>Frais de souscription</b>	Aucuns	Des frais de souscription peuvent s'appliquer. Ils sont dans certains cas remboursables sous réserve de certaines conditions.
<b>Contributions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Contribution forfaitaire minimale de 100 \$</li> <li>— Contributions périodiques <ul style="list-style-type: none"> <li>– 25 \$ minimum par contribution</li> </ul> </li> <li>— Contributions mensuelles, hebdomadaires, aux deux semaines ou bimensuelles (1<sup>er</sup> et 15<sup>e</sup> jour de chaque mois)</li> </ul>	En fonction de l'âge du bénéficiaire, le client choisit la fréquence et la durée des contributions, qu'il devra obligatoirement respecter.

Suite >

	Mes études+ (iA)	Régimes d'épargne-études offerts par les fondations*
<b>Options de placement</b>	<p>Choisies par le client</p> <p>Options d'investissement offertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Compte d'épargne à intérêt élevé</li> <li>— Fonds à intérêt quotidien+</li> <li>— Solutions gérées</li> <li>— Fonds de revenu</li> <li>— Fonds diversifiés canadiens et mondiaux</li> <li>— Fonds d'actions canadiennes, américaines et internationales</li> <li>— Fonds indiciels (y compris les fonds Indexia)</li> <li>— Fonds spécialisés</li> </ul>	<p>Choisies par la fondation</p> <p>Plusieurs types d'investissements tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Des obligations</li> <li>— Des certificats de placement garanti (CPG)</li> <li>— Des titres du gouvernement</li> <li>— Des créances hypothécaires garanties</li> <li>— Autres</li> </ul>
<b>Garanties des contributions</b>	<p>Compte d'épargne à intérêt élevé et Fonds à intérêt quotidien+ : garantie de 100 %</p> <p>Fonds distincts : garantie de 75 % à l'échéance et au décès</p>	<p>Souvent garantie de 100 %, déduction faite des frais de souscription</p>
<b>Paiements d'aide aux études (PAE)</b>	<p>Selon les frais liés aux études</p> <p>Admissibilité dès la première session des études postsecondaires, sur présentation d'une preuve d'inscription</p>	<p>Les dates des PAE sont souvent fixes et déterminées à l'avance par la fondation.</p>
<b>Accès au revenu généré par le régime advenant que le bénéficiaire ne poursuive pas d'études postsecondaires</b>	<p>3 options :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Transfert vers un REER;</li> <li>— Retrait par le souscripteur (appelé « paiement de revenu accumulé » (PRA));</li> <li>— Don à une institution d'enseignement.</li> </ul>	<p>Perte possible du revenu accumulé dans le cas où les sommes sont versées dans un compte collectif plutôt que dans le compte du souscripteur. Le revenu accumulé peut alors être versé à un établissement d'enseignement.</p>
<b>Garanties complémentaires</b>	<p>Aucunes</p>	<p>Assurances vie et invalidité offertes sous réserve de certaines conditions.</p>
<b>Pénalités</b>	<p>Frais parfois applicables lors du retrait des sommes selon le mode souscription choisi.</p>	<p>Frais applicables en cas d'omission ou d'arrêt des contributions prévues.</p> <p>Frais parfois applicables lors du retrait des sommes.</p>

\* Les informations présentées peuvent être différentes d'une fondation à une autre.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.